

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

# COMMUNE DE WIMEREUX

## Département du Pas-de-Calais

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,  
le vingt-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

#### **OBJET** ☞ N° 2022\_29\_09\_6

↳..... Gestion du temps de travail - Protocole d'utilisation des badges pour l'ensemble du personnel municipal permanent - Ville et C.C.A.S. - Modifications.

---

#### Date de la convocation

▪ 23 septembre 2022

#### Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, MARLOT Loïc, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, MM. JOLIE Pascal, SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, NOËL Laure, GUILLOU Elodie, M. SENEAL Yannick, Mmes ROUSSEAU Marie-José, HEMBERT Axelle, M. SERGENT Didier, Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine, M. FERNAGUT Joël.

#### Absents excusés ayant donné procuration

Mme BARDEAUX Sandrine	à	M. DUBAËLE Jean-Luc
Mme DUQUESNE Cécile	à	Mme BERNARD Sabine
Mme SAUVAGE Edith	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. DEVIN Serge
M. LEPRETRE Médéric	à	Mme NOURTIER Fabienne
M. LAMIRAND Christophe	à	Mme HEMBERT Axelle

#### Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

#### A été nommée Secrétaire de Séance

Mme DAUSQUE Ludivine

**SERVICE RESSOURCES**

**GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL - PROTOCOLE D'UTILISATION DES  
BADGEUSES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL PERMANENT  
VILLE ET C.C.A.S. - MODIFICIATIONS**

**Vu** la délibération n° 12 du Conseil Municipal du 21 février 2008 ;

**Vu** la note concernant les nouveaux horaires d'ouverture au public du 24 septembre 2021 ;

**Vu** la délibération n° 2021\_09\_12\_09 du Conseil Municipal du 9 décembre 2021 concernant la gestion du temps de travail et la mise en place de nouvelles badgeuses – adoption du protocole d'utilisation ;

**Vu** l'avis favorable des Comités « Technique et d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail » du 23 août 2022 ;

Le protocole d'utilisation des badgeuses pour l'ensemble du personnel municipal permanent – Ville et C.C.A.S. (Gestion du temps de travail) approuvé par délibération n° 2021\_09\_12\_09 du Conseil Municipal du 9 décembre 2021, doit être modifié en conséquence :

*Suppression du 4<sup>ème</sup> paragraphe du point n° 1, en page 4.*

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le protocole d'utilisation.

En conséquence,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** la modification du protocole d'utilisation des badgeuses pour l'ensemble du personnel municipal permanent – Ville et C.C.A.S. (Gestion du temps de travail) dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

Pour extrait certifié conforme,

**#signature#**